

22e

INDICATEUR DU *édition 2024*

€**COÛT** DE LA **RENTRÉE**

DOSSIER DE PRESSE

presse@fage.org

06 75 33 79 30

www.fage.org

79 rue Périer - 92120 MONTROUGE



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
PRÉSENTATION DE L'INDICATEUR	4
FRAIS DE VIE COURANTE	6
FRAIS SPÉCIFIQUES DE RENTRÉE	14
AIDES SOCIALES	19
MÉTHODOLOGIE	21
QU'EST-CE QUE LA FAGE ?	23
CONTACT	24

3157€

AVANT-PROPOS

Si la rentrée rime souvent avec nouveauté dans l'imaginaire collectif, son coût n'a rien de nouveau pour les étudiantes et étudiants. Pour la 22ème année, la FAGE s'attache à fournir un outil fiable et complet, reflétant l'évolution des dépenses auxquelles font face les étudiantEs et mettant en évidence les conséquences d'une situation sociale aujourd'hui critique et teintée d'instabilité politique.

Véritable signal d'alerte, le coût de la rentrée atteint pour septembre 2024 la somme de 3157€. Ainsi, pour nombre d'étudiantEs la rentrée universitaire se révèle être une étape presque insurmontable, conditionnée par les aides familiales ou le salariat contraint. Les étudiantEs non boursierEs, majoritaires, sont frappéEs de plein fouet par l'augmentation des frais spécifiques de rentrée, dont une part de frais illégaux, qui pèsent en moyenne 1918€ dans leur budget. En effet, ces étudiantEs subissent ainsi une hausse de 2,9% des frais d'inscription pour la première fois depuis 2018, et de 3% de la CVEC. Les étudiantEs étrangerEs, déjà victimes de frais différenciés injustes et discriminants, n'échappent pas à cette augmentation.

Alors que près de 20% des étudiantEs ne mangent pas à leur faim, le gouvernement durcit l'accès à l'enseignement supérieur des plus précaires en augmentant les charges qui leur incombent, sans jamais revaloriser à la hauteur leurs aides sociales. Aux frais de rentrée viennent s'ajouter des frais de vie courante, poussés cette année par une augmentation de 2,5% des frais de logement, plus gros poste de dépense des étudiantEs. Face à cette envolée des prix, les étudiantEs n'ont d'autre choix que de rogner sur les dépenses essentielles, l'alimentation devenant leur principale variable d'ajustement budgétaire.

Militante d'un enseignement supérieur accessible à toutes et à tous et vecteur d'inclusion et d'émancipation, la FAGE appelle à des mesures fortes pour palier la situation sociale alarmante des étudiantes et étudiants. À l'heure où 74% des bénéficiaires des AGORAé, épiceries sociales et solidaires, ne sont pas bénéficiaires des bourses sur critères sociaux, il est temps que le gouvernement tienne ses engagements et finance une réforme des bourses à la hauteur, pour que la précarité ne soit plus le 1er facteur d'échec académique. L'instabilité des institutions républicaines ne peut justifier l'inaction face à la pauvreté étudiante. Emmanuel Macron ne peut pas faire le choix de paralyser les réformes sociales par son incapacité à nommer un ou une chefFE du gouvernement. Dans ce contexte de fragilité démocratique, l'heure est à la responsabilité politique afin de préserver notre démocratie pour les années à venir.

PRÉSENTATION DE L'INDICATEUR

Signification de l'indicateur

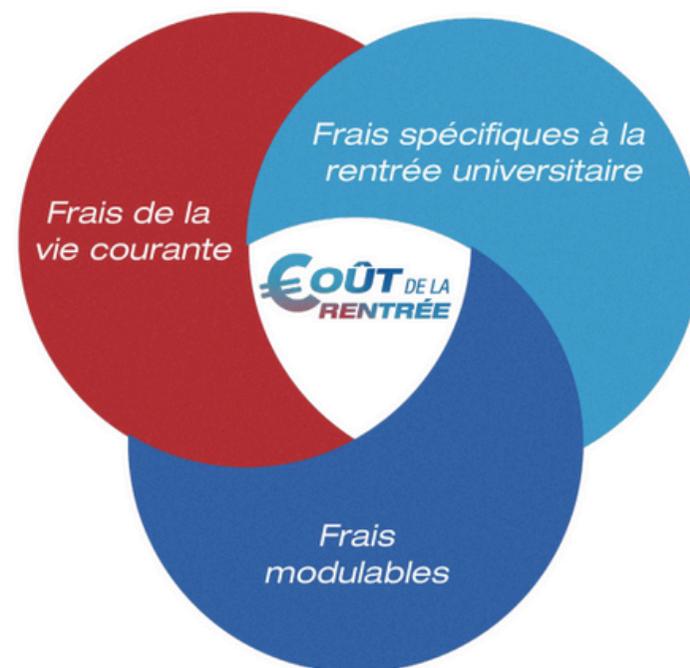
L'indicateur présente le coût de la rentrée pour un·e étudiant·e de 20 ans en licence à l'université, sans double inscription, non boursier·e et décohabitant·e (n'habitant plus au domicile familial). Il est établi chaque année par la FAGE, en prenant en compte les frais de vie courante et les frais spécifiques à la rentrée universitaire.

L'indicateur du coût de la rentrée est divisé en deux types de frais principaux :

- Les frais de vie courante, fixes au cours des différents mois de l'année : loyers et charges locatives, alimentation, loisirs, transports, téléphonie et internet, vêtements et produits d'hygiène et d'entretien.
- Les frais spécifiques à la rentrée universitaire : frais d'inscription, cotisation à la Contribution de Vie et de Campus (CVEC), frais d'agence, souscription à une assurance logement, une complémentaire santé et achat de matériel pédagogique.

Toutefois, parce que les publics étudiants sont pluriels et rencontrent des situations variées, l'indicateur met également en lumière plusieurs frais modulés qui peuvent s'ajouter selon certains cas de figure : achat de protections périodiques et d'antalgiques pour les personnes menstruées, frais de transports pour les étudiant·es ultra-marini·es venant étudier en métropole, frais d'inscription différenciés pour les étudiant·es extra-communautaires ...

L'indicateur du coût de la rentrée est basé sur la moyenne des coûts estimés dans différentes villes, en prenant en compte le nombre d'étudiant·es inscrit·es en licence dans chaque établissement. La FAGE utilise une méthodologie rigoureuse, intégrant des critères qualitatifs et quantitatifs pour chaque dépense, afin d'analyser concrètement les conditions de vie des étudiant·es.



PRÉSENTATION DE L'INDICATEUR

2024 : chiffres-clés

FAGE - INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE 2024		
FRAIS DE VIE COURANTE	1238,46 €	+ 1,28%
Loyer	563,25 €	+ 2,5%
Restauration universitaire	66 €	-
Consommables - Alimentaire et équipement	348,81 €	+ 0,49%
Téléphonie - Internet	60,73 €	- 4,33%
Loisirs	49,94 €	+ 7,83%
Transports	149,73 €	- 0,45%
FRAIS SPÉCIFIQUES	1918,55 €	+ 3,79%
Frais d'inscription	175 €	+ 2,94%
CVEC	103 €	+ 3%
Complémentaire santé	341,21 €	+ 2,08%
Assurance logement	82,41 €	+ 9,9%
Frais d'agence	259,77 €	+ 1,95%
Dépôt de garantie	563,25 €	+ 2,51%
Matériel pédagogique - papeterie	217,45 €	+ 1,7%
Matériel pédagogique - spécifique (manuels ...)	176,46 €	+16,69%
FRAIS MODULAIRES (non comptabilisés)	1247,32 €	- 6,89%
Menstruations	9,58 €	-
Outre-mers	1237,74 €	- 6,94%
TOTAL	3157,01 €	+ 2,79%

En 2024, la rentrée connaît une augmentation marquée des frais spécifiques de rentrée, poussée par une augmentation de tous les postes de dépenses, notamment une hausse de 2,9% des frais d'inscription. Le prix du matériel pédagogique demandé aux étudiantEs s'élève quant à lui à 394€, comprenant des frais complémentaires et illégaux. Ils viennent s'ajouter au coût de la vie courante qui comme chaque année est tiré vers le haut par les frais de logement, représentant une augmentation de 2,5% et le plus gros poste de dépense mensuel des étudiantEs.



ÉtudiantE non boursierE

3157€



ÉtudiantE étrangerE

5832€



ÉtudiantE ultra-marinerE

4395€

FRAIS DE VIE COURANTE

Au fil des années, le coût de la vie pour unE étudiantE n'a eu de cesse d'augmenter. Très impactés par l'inflation ces dernières années, les frais de vie courante connaissent en 2024 une hausse de 1,3% à l'échelle de la métropole. Ainsi, les frais de logement, de nourriture, de transport, et autres dépenses nécessaires au quotidien, représentent une source de stress croissante pour les étudiantEs en créant une forte tension financière.

Les loyers dans les zones universitaires atteignent souvent des prix exorbitants, et sont pour les étudiantEs des dépenses contraintes qui impactent l'ensemble de leur budget. En effet, cette situation force les étudiantEs à consacrer la plus grande partie de leur budget au logement et à reléguer d'autres dépenses essentielles, telles que l'alimentation, au rang de variable d'ajustement budgétaire.

1238€
+1,3%

RÉGIONS	ÎLE-DE-FRANCE
1181€	1402€



LOYER

563€



ALIMENTATION

204€

FRAIS DE VIE COURANTE

Alimentation

1/5 des étudiantEs
ne mangent pas à leur faim

**Les étudiantEs sautent en
moyenne plus de
3 repas par semaine**

Les charges fixes de vie courante souvent liées au logement étant souvent très élevées, l'alimentation devient la première variable d'adaptation budgétaire pour les étudiantEs. Ces dernières années, le budget alimentaire a fortement augmenté à cause de l'inflation, pourtant sans augmentation suffisante des aides sociales. Pour un même budget, des étudiantEs ont dû choisir entre sacrifier leur nombre de repas ou la qualité de leur alimentation. CertainEs jeunes doivent ainsi choisir entre se salarier pour pouvoir manger à leur faim, ou étudier et sauter des repas pour pouvoir réussir. Il n'est toutefois plus à prouver qu'une alimentation saine et équilibrée est essentielle à la bonne santé et favorise la réussite. Loin du mythe de l'étudiantE se nourrissant de pâtes chaque jour, il est temps de garantir à toutes et tous un droit à l'alimentation.

En conséquence la FAGE demande :

- **L'ouverture des repas CROUS à 1€ pour toutes et tous**
- **L'accès à la restauration à tarification sociale sur l'ensemble des sites de formation, dont les villes universitaires d'équilibre (VUE), et le développement de conventionnements, notamment proches des lieux de stage**
- **Le développement d'expérimentations de la sécurité sociale de l'alimentation, afin d'aboutir à terme à une généralisation du dispositif, sous conditions d'universalité, de fonctionnement démocratique et de financement adapté aux enjeux sociaux**

FRAIS DE VIE COURANTE

Alimentation



©Aldo Sperber



87%

des bénéficiaires ont ressenti l'inflation et ont été impactés au quotidien.

En conséquence, 74% ont dû réduire leurs achats alimentaires et d'hygiène de première nécessité.

Source : « Baromètre de la précarité étudiante, AGORAé 2023, FAGE »

ZOOM SUR LES AGORAÉ

Réparties sur l'ensemble du territoire, les 41 AGORAé du réseau de la FAGE sont des lieux de vie, d'échanges et d'accès aux droits pour les étudiantEs, où l'on trouve systématiquement des épiceries sociales et solidaires. Portées par la FAGE depuis 2011, elles sont gérées par les associations étudiantes sur les campus afin d'offrir une réponse à des jeunes de plus en plus précariséEs. Ce sont ainsi près de 10 000 étudiantEs chaque année qui poussent la porte des AGORAé pour bénéficier de produits alimentaires et de première nécessité à tarification sociale, 90% moins élevés que dans la grande distribution. Face à une précarité multifactorielle, les AGORAé permettent aussi la création de lien social au sein de lieux de vie ouverts à tous et à toutes. Sur l'ensemble du territoire, de nombreuses animations sont organisées au fil de l'année afin de favoriser l'accès à la culture, aux droits ou encore à la santé, tout en luttant contre l'isolement social. Grâce au dispositif AGORAé, les étudiantEs peuvent accéder à une alimentation complète et équilibrée, sinon inaccessible financièrement dans les commerces classiques. Alors que nombre d'étudiantEs sont contraintEs de multiplier les heures de travail salarié pour subvenir à leurs besoins primaires, entravant gravement leur réussite académique, l'accès aux épiceries sociales et solidaires représente une aide considérable.

FRAIS DE VIE COURANTE

Logement

1^{ER} poste de dépenses dans le budget d'unE étudiantE

Dès leur entrée dans l'enseignement supérieur, les étudiantEs se heurtent à un premier obstacle : la difficulté à trouver un logement abordable leur permettant de poursuivre leurs études. Entre proximité du lieu d'étude, accessibilité des transports en commun, état des logements, et crise immobilière globale, les défis sont nombreux. Aujourd'hui, les CROUS ne proposent à l'échelle nationale qu'1 logement pour plus de 17 étudiantEs, dont 1 logement pour 4 étudiantEs boursierEs. Face à cette insuffisance du parc locatif social des CROUS, la majorité des étudiantEs se dirige vers le parc privé pour se loger, soit majoritairement des propriétaires particuliers ou des résidences étudiantes à loyer libre. Les prix y étant significativement plus élevés, les étudiantEs doivent rogner leur budget et se priver de dépenses alimentaires, de santé, ou encore culturelles. En effet, le loyer seul représente ici en moyenne plus de 45% des frais de vie courante d'unE étudiantE, atteignant près de 50% en Ile-de-France.

563€

+ 2,51%

RÉGIONS

520€

= 45% des frais

ÎLE-DE-FRANCE

688€

= 50% des frais

FRAIS DE VIE COURANTE

Logement

Aujourd'hui, l'accès à un logement est donc largement conditionné par la situation sociale de l'étudiantE et de sa famille, entraînant des difficultés financières récurrentes pour en bénéficier. L'accès au logement autonome en tant que vecteur d'émancipation reste donc fondamentalement une question financière à laquelle il devient nécessaire d'apporter des solutions.

Avant même leur entrée dans le logement, les étudiantEs se voient parfois confrontéEs à la difficulté de trouver unE garantE. Alors que la garantie VISALE, dispositif d'Action Logement permettant le paiement du loyer et charges locatives en cas de défaillance du ou de la locataire, est censée permettre à l'ensemble des étudiantEs l'accès à une garantie, cette dernière se voit parfois refuser par les bailleurs et bailleuses. Cette discrimination sur le recours à la garantie VISALE augmente le nombre de refus pour les étudiantEs bénéficiaires et complexifie davantage leur accès au logement.

Dernier rempart face aux freins financiers, il est nécessaire de repenser les aides sociales au logement pour qu'elles prennent davantage en compte la réalité étudiante. En effet, malgré un contexte inflationniste sans précédent ces dernières années, la revalorisation des APL n'a pas permis de faire baisser efficacement le taux d'effort des locataires. De plus, la part des APL dédiée au paiement des charges énergétiques (appelée "forfait charges") n'a pas augmenté. Pourtant, cette somme dédiée à prendre en charge une partie des frais d'eau, d'électricité et de chauffage, est une aide essentielle aux étudiantEs face à la précarité énergétique.

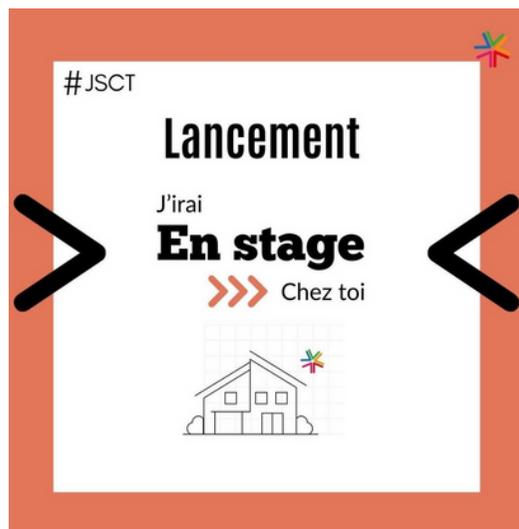
En conséquence la FAGE demande :

- **La revalorisation du montant des APL et l'augmentation de la part du montant dédiée au paiement des charges**
- **La suppression du mois de carence des APL, pour prendre en compte le rythme spécifique aux étudiantEs et leur forte mobilité**
- **Le passage des villes à forte population étudiante en zones tendues et l'extension des règles spécifiques d'encadrement des loyers**
- **Le respect et la reconnaissance de la garantie VISALE auprès de l'ensemble des bailleurEUSEs**
- **Le développement d'observatoires du logement étudiant (OTLE) et observatoires locaux des loyers (OLL) sur l'ensemble des territoires, et la création d'un observatoire national du logement étudiant**

FRAIS DE VIE COURANTE

Logement

ZOOM SUR LES DISPOSITIFS DE LOGEMENT SOLIDAIRES



Chaque année, nombre d'étudiantEs en santé sont contraintEs de réaliser des stages à distance de leur lieu de formation. A titre d'exemple, les étudiantEs sages-femmes parcourent en moyenne 25 700km pour se rendre en stage, pour un coût moyen de 12 850€, d'après l'enquête "Logement – Transport des étudiant·e·s sages-femmes" publiée par l'ANESF en avril 2024. Entre manque de logements à proximité, parfois absence d'indemnités de transport, et incapacité financière pour les étudiantEs de payer 2 logements en simultanément, les problématiques sont nombreuses. Les fédérations représentatives des étudiantEs en santé alertent les instances et personnalités politiques depuis plusieurs années sur les freins financiers et d'accessibilité liés au logement durant les stages. Malgré tout, les constats restent inchangés : les aides sociales restent inadaptées, la pauvreté augmente, et les étudiantEs ont des difficultés à réaliser leur cursus. Face à cette situation, les associations étudiantes elles-mêmes n'ont eu d'autre choix que de mettre en place des dispositifs de logements solidaires en stages, c'est notamment le cas de l'ANESF (Association Nationale des ÉtudiantEs Sages-Femmes).

"J'irai en stage chez toi", une plateforme de solidarité entre étudiantEs sages-femmes :

Solution palliative mais nécessaire dans l'attente de politiques ambitieuses, cette plateforme permet aux étudiantEs de proposer ou de demander un logement dans une ville différente de leur lieu de résidence, à titre gratuit. Ainsi, les étudiantEs n'ont qu'à poster un message sur la plateforme et à échanger avec les membres pour demander un logement pendant leurs dates de stage, ou en proposer un.

En conséquence la FAGE demande :

- ***La création de logements, notamment en résidence CROUS ou résidences conventionnées, en collaboration avec les régions et à proximité des lieux de stages pour les étudiantEs en santé***
- ***La possibilité pour les étudiantEs de bénéficier des APL pour 2 logements en simultanément lors de situations de stage et d'alternance***

FRAIS DE VIE COURANTE

Logement

ZOOM SUR LES CROUS

1 logement Crous pour **17** étudiantEs

Alors que les loyers des logements CROUS étaient gelés depuis 2020, Bénédicte Durand, Présidente du CNOUS, annonçait le mercredi 28 février dernier la fin de ce gel dans les résidences à la rentrée 2024. En juin 2023 déjà, l'État envoyait un signal alarmant en donnant pour consigne à l'ensemble des CROUS d'augmenter les charges locatives au sein de leurs résidences pour faire face à l'inflation.

Alors que la FAGE et ses éluEs alertent depuis des années sur l'urgence d'agir pour éradiquer la précarité étudiante, ces mesures sont une nouvelle preuve d'une déconnexion de la réalité vécue par les étudiantEs. Face à ces problématiques, plusieurs plans gouvernementaux ont eu pour objectif la construction de logements étudiants, dont le plan 60 000 logements étudiants qui a accumulé un retard considérable, ne répondant en 2023 qu'à la moitié de son objectif initial, puis en 2024 l'annonce de 35 000 logements supplémentaires. Il est urgent d'investir dans le logement, en construisant et en rénovant massivement le parc social des CROUS, et en développant les infrastructures proches des lieux de stages pour garantir à chaque étudiantE le droit à un logement abordable et accessible.

37 % des étudiantEs qui n'ont pas de logement Crous aimeraient en avoir un.
(58% en Île de France)

Source : « Consultation Bouge Ton Crous 2024, FAGE »

En conséquence, la FAGE demande :

- **Le gel des loyers et charges locatives des logements CROUS**
- **La construction massive de logements étudiants par un investissement du gouvernement, et la cession gratuite, ou à prix fortement décoté, du foncier public pour des projets de production de logements CROUS ou résidences conventionnées**
- **La rénovation de l'ensemble des résidences vétustes, en assurant le relogement des étudiantEs délogéEs**

FRAIS DE VIE COURANTE

Loisirs

L'accès aux loisirs, qu'il s'agisse de culture, d'activité physique, ou autre, est essentiel au bien-être et à l'épanouissement des étudiantEs. La culture, véritable vecteur d'insertion sociale, offre aux jeunes une porte ouverte vers l'émancipation. Cependant, cet accès demeure inégalitaire, reflétant des disparités liées au parcours antérieur des étudiantEs, à leur situation socio-économique ou à la disponibilité de l'offre culturelle.

Parallèlement, la pratique sportive joue un rôle crucial dans la santé physique et mentale. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) souligne que l'inactivité physique est responsable de 3,2 à 5 millions de décès prématurés chaque année dans le monde. Pourtant, malgré son importance, de nombreux étudiantEs peinent à accéder aux activités sportives, à cause d'obstacles tels que le coût ou l'accessibilité de l'offre. Selon la consultation "Bouge Ton Crous" menée par la FAGE en janvier 2024, 86% des étudiantEs ne pratiquant pas d'activité physique et sportive aimeraient s'y adonner.

50€ +8%



En conséquence, la FAGE demande :

- **L'accès à l'ensemble des services de vie étudiante pour touTEs les étudiantEs, y compris sur les sites d'équilibre et éloignés des campus principaux**
- **La mise en place d'équipements sportifs et infrastructures gratuites dans ou à proximité de chaque résidence CROUS, et la gratuité des services proposés par les SUAPS**
- **L'utilisation des espaces de restauration comme lieux de vie, avec des activités culturelles, espaces associatifs...**
- **La création d'un pass culture européen pour l'ensemble des jeunes de 15 à 30 ans**

FRAIS SPÉCIFIQUES DE RENTRÉE

Frais d'inscription

+2,9%

La rentrée universitaire représente un coût considérable pour les étudiantEs, les mettant en grande difficulté financière. Depuis 2018, le gel des frais universitaires limitait en partie les freins financiers à la poursuite d'études, mais cette mesure n'aura été que temporaire puisque pour la rentrée 2024-2025 les frais universitaires en France subissent une hausse de 2,9%. Cette augmentation a un impact néfaste sur l'accès à l'enseignement supérieur pour des centaines de milliers d'étudiantEs qui devront s'acquitter de 175€ pour une inscription en licence (+5€), 250€ en master (+7€) et 391€ en doctorat (+11€). Augmenter les frais universitaires ne peut être la réponse au manque de financement de l'enseignement supérieur et de la recherche : ces quelques euros d'augmentation peuvent sembler dérisoires, mais représentent pour nombre d'étudiantEs des repas sautés. Les étudiantEs ne devraient pas avoir à choisir entre manger et étudier. La FAGE défend un enseignement supérieur accessible à toutes et tous et il est aujourd'hui nécessaire que le gouvernement n'abandonne pas les établissements publics, le manque de financement se faisant ressentir sur les étudiantEs directement.

LICENCE

175€ (+5€)

MASTER

250€ (+7€)

DOCTORAT

391€ (+11€)

En conséquence, la FAGE demande la reconduction du gel des frais universitaires précédemment en vigueur.

FRAIS SPÉCIFIQUES DE RENTRÉE

"

CVEC

+3%

Depuis 2018, la CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus), cadrée par l'article L.841-5 du code de l'éducation est mise en place, à l'origine afin d'améliorer les services étudiants à travers le développement de la santé, du sport, de la culture et de l'accompagnement social. Initialement fixée à 90€ en 2018, cette contribution a connu une hausse constante au cours des 6 dernières années. Indexée sur l'inflation, la CVEC atteint les 103€ à la rentrée 2024. Elle représente un budget toujours plus conséquent qui pèse sur le coût de la rentrée étudiante et précarise davantage des étudiantEs déjà excluEs du système de bourses, les étudiantEs boursierEs étant elles et eux exonéréEs de CVEC. Il est essentiel de ne pas faire reposer le coût de l'inflation sur les étudiantEs et de veiller à ce que cette contribution ne devienne pas le seul moyen de financement de la vie étudiante.

Bien que l'objectif initial de la CVEC, visant à accompagner la réalisation de projets, soit louable, son application souffre d'un réel manque de transparence quant à l'utilisation des fonds. De plus, des dérives existent et les fonds CVEC se voient parfois détournés de leur utilisation première en permettant le financement d'actions non inhérentes à la vie étudiante. Les étudiantEs n'ont pas à payer les conséquences du manque de financement des missions des établissements d'enseignement supérieur.

VALEUR 2023
100€

VALEUR 2024
103€



En conséquence, la FAGE demande :

- La désindexation de la CVEC de l'inflation et son retour au montant initial (90€)
- La transparence dans l'utilisation des fonds par les établissements

FRAIS SPÉCIFIQUES DE RENTRÉE

"

ÉtudiantEs étrangerEs

LICENCE 2850€ MASTER 3879€

Le plan "Bienvenue en France" a instauré en 2019 la mise en place de frais différenciés 16 fois plus élevés pour les étudiantEs étrangerEs extra-communautaires, justifiés par des arguments discriminants et injustes tels que la hausse de l'attractivité ou la nécessité d'une participation égalitaire des étudiantEs à l'économie du territoire. Les manques de financement de notre système d'enseignement supérieur ne peuvent être résolues par la un financement par l'usagerE, ciblant notamment une population particulièrement précaire et parfois en mobilité contrainte. Ce plan a donc renforcé la précarité des étudiantEs étrangerEs extra-communautaires, et représente un frein dans l'accès à la richesse culturelle que sont les études en France. Les établissements d'enseignement supérieur peuvent exonérer de frais d'inscription jusqu'à 10% de leurs étudiantEs, ce qui est cependant largement insuffisant considérant le nombre d'étudiantEs étrangerEs concernéEs qu'ils accueillent.

5832€

1/2 des bénéficiaires des AGORAé
sont des étudiantEs étrangerEs

En conséquence la FAGE demande :

- **La suppression en urgence du palier maximal d'exonération des frais d'inscription de 10% pour les établissements d'enseignement supérieur**
- **La suppression des droits différenciés pour les étudiantEs extra-communautaires pour les réaligner sur les frais d'inscription nationaux**
- **L'extension de l'exonération automatique des frais d'inscription, accordée aux étudiantEs réfugiéEs et bénéficiaires d'une protection subsidiaire, à toutes les personnes en situation d'exil**
- **Un accès aux bourses sur critères sociaux dès l'arrivée en France des étudiantEs extra-communautaires**

16

FRAIS SPÉCIFIQUES DE RENTRÉE

"

Frais complémentaires et illégaux

Certains frais pédagogiques, fortement recommandés par le corps enseignant, ou même essentiels au bon suivi du cursus (et donc normalement à la charge de l'établissement de formation ou de stage), sont aujourd'hui encore à la charge des étudiantEs. Il peut s'agir d'achat de livres, de matériel pour des travaux pratiques, de l'achat de logiciels spécialisés, etc. Ces frais peuvent être propres à une filière ou à tout un établissement. Lorsque ces frais supplémentaires sont obligatoires pour suivre une formation et sont donc à ajouter au montant légalement cadré, ils peuvent alors être définis comme des frais illégaux :

La décision du Conseil d'État du 7 juillet 1993 précisant l'article 41 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984, codifié en l'article L 719-4, mentionne que les universités peuvent percevoir des droits supplémentaires en respectant certaines conditions. Les « rémunérations pour services rendus » ne sont possibles que si « les prestations correspondantes sont facultatives et clairement identifiées » et leur « non-paiement ne peut écarter l'étudiant du cursus qu'il souhaite poursuivre ».

176€

**FRAIS COMPLÉMENTAIRES
ET FRAIS ILLÉGAUX**

118€  **FNAEI**

Dépensés en moyenne par unE étudiantE linguiste pour acquérir ses manuels de grammaire, littérature, etc.

 **UNECD**
Union Nationale des Etudiants
en Chirurgie Dentaire

980€

Dépensés en moyenne par unE étudiantE en odontologie pour acquérir son matériel (modèles de dents, tenues, capteurs, etc.)

En conséquence la FAGE demande :

- La prise en charge par l'Etat des frais complémentaires nécessaires à la réussite
- La suppression en urgence des frais illégaux, ou frais complémentaires imposés de façon obligatoire par les établissements

17

FRAIS SPÉCIFIQUES DE RENTRÉE

"

Santé

48% des étudiantEs bénéficiaires des AGORAé, épiceries sociales et solidaires, renoncent aux soins.

L'indicateur du coût de la rentrée met en lumière les montants particulièrement élevés des complémentaires santé, pourtant essentielles dans la garantie d'un accès aux soins pour toutes et tous.

Le rattachement des étudiantEs au régime général de la sécurité sociale depuis la loi ORE de 2018 a permis d'alléger la charge financière de l'accès à la santé pour les étudiantEs. Cependant, le contexte d'aggravation constante de la situation financière des étudiantEs - on parle désormais de pauvreté étudiante - menace directement leur accès à la santé. En 2020, d'après l'observatoire de la vie étudiante, c'était 1 étudiantE sur 5 qui n'avait pas ou ne savait pas si il ou elle avait une complémentaire santé. Ce chiffre est à mettre en relation avec le haut taux de renoncement aux soins des étudiantEs : alors même que les étudiantEs sont précaires, beaucoup se retrouvent à payer une grande partie de leurs actes ou consultations.

Mise en place en 2019, la complémentaire santé solidaire permet cependant de réduire drastiquement le coût de ce poste de dépenses, et par conséquent de réduire le non-recours à une complémentaire santé. La complémentaire santé solidaire est une aide dans le paiement des dépenses de santé : il s'agit d'un droit pour les personnes ayant des ressources modestes. Elle est notamment accordée de droit aux personnes bénéficiaires du RSA. Elle permet de couvrir la totalité des frais de santé qui ne sont pas pris en charge par la sécurité sociale en dehors des dépassements d'honoraires.

En conséquence, la FAGE demande que la complémentaire santé solidaire (C2S) soit accordée de droit à l'ensemble des étudiantEs.

AIDES SOCIALES

L'augmentation constante de la précarité et du salariat subi des étudiantEs pour subvenir à leurs besoins est la preuve que le système d'aides sociales est inadapté à la réalité actuelle. En mars 2023, Sylvie Retailleau annonçait une revalorisation du montant des bourses sur critères sociaux ainsi que la hausse des plafonds d'attribution. Cette mesure a permis un accès aux bourses à une plus grande partie des étudiantEs et représente une première victoire. Cependant, ces mesures nécessaires sont loin d'être suffisantes, et une 2ème partie de la réforme, essentielle, a été annoncée pour la rentrée 2025.

Même en période d'instabilité politique, la pauvreté étudiante ne peut plus attendre. La France reste sans nomination depuis les résultats des élections législatives, tandis que les arbitrages du budget de l'État pour 2025 sont réalisés par un exécutif démissionnaire. Afin de garantir un enseignement supérieur plus juste et accessible à toutes et tous, la FAGE demande urgemment le financement massif et la mise en place d'une réforme profonde et équitable du système d'aides sociales à l'étudiantE.

OBJECTIF

1 MILLION

Pour répondre à l'urgence sociale, la FAGE demande :

- L'élargissement du nombre de boursierEs, avec un objectif direct d'1 million d'étudiantEs bénéficiaires
- L'indexation des plafonds d'accès aux bourses sur le SMIC et de leur montant sur l'inflation
- La territorialisation par la mise en place d'un montant forfaitaire, prioritairement en Île-de-France
- L'ouverture des bourses sur critères sociaux aux étudiantEs extra-communautaires et doctorantEs non financéEs
- Le transfert de compétences des bourses des formations sanitaires et sociales des régions vers les Crous
- La mise en place d'un guichet unique d'aides sociales étudiantes sous la forme du Dossier Social Etudiant

Pour permettre l'émancipation de toutes et tous, la FAGE demande :

1 UNIVERSALISATION : pour une bourse accessible à toutes et tous

L'État doit garantir à chaque étudiantE de vivre au-dessus du seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec des ressources à minima supérieurs à 50% du revenu médian.

2 DÉFAMILIALISATION : pour une réelle appréciation de la situation de l'étudiantE

Le système d'aides sociales à l'étudiantE doit passer d'une logique familialisée à un fonctionnement basé sur la solidarité nationale, reposant sur une bourse compensatoire de base. Ainsi, il est de la responsabilité de l'État de verser la différence entre les prestations sociales perçues et le seuil de pauvreté. Le ou la jeune doit être considéréE comme unE citoyenNE à part entière, existant hors de son foyer familial. Il convient donc de mettre fin au rattachement parental dès l'entrée dans le supérieur et de supprimer la demi-part fiscale pour en redistribuer les avantages.

3 TERRITORIALISATION

L'aide sociale à l'étudiantE doit être territorialisée afin de s'adapter aux besoins propres à chacunE. Sur les territoires déterminés comme zones tendues, dont le coût de la vie excède fortement la moyenne nationale, il doit être prévu un supplément au montant de base.

AIDES SOCIALES

Bourses des formations sanitaires et sociales

Les formations sanitaires et sociales désignent des cursus et formations professionnelles qui préparent à travailler dans les secteurs de la santé, du bien-être et de l'assistance sociale. Ces formations sont souvent dispensées dans des écoles ou des instituts non universitarisés ou à distance des campus universitaires, ce qui crée une difficulté d'accès aux différents services de vie étudiante pour les étudiantEs concernéEs.

Depuis la loi de décentralisation du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les Formations Sanitaires et Sociales (FSS) sont gérées par les régions, sous la tutelle conjointe du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) et du ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités. Ainsi, ce sont les régions qui organisent et financent les formations ainsi que l'allocation de bourses et aides sur critères sociaux des étudiantEs des FSS, contrairement à celles des autres formations qui sont gérées par les CROUS.

Cette distinction de compétence sur les aides sociales entraîne une charge logistique et financière considérable pour les régions, ce qui se traduit parfois par de nombreuses problématiques pour les étudiantEs de ces formations, telles que : des disparités de critères d'évaluation des demandes, des différences d'accès aux services des CROUS (ASAA, ASAP, RU à 1€), une plateforme différente, des retards conséquents dans le versement, une avance des frais d'inscriptions et des impossibilités de remboursement, etc. Face à ces problématiques, les régions Normandie et Centre-Val de Loire ont décidé de transférer la gestion des bourses sur critères sociaux aux CROUS, acteurs compétents en matière d'aides sociales étudiantes et assurant une égalité de service.

Afin de garantir le même cadre d'accès aux bourses sur critères sociaux pour l'ensemble des étudiantEs, la FAGE milite pour le transfert de compétence des bourses des régions vers les CROUS.

MÉTHODOLOGIE

L'indicateur global est obtenu en faisant la somme des frais de vie courante et des frais spécifiques de rentrée calculés pour le mois de septembre. Une moyenne des sommes obtenues est alors effectuée pour les différentes régions, pondérée en fonction de leurs effectifs étudiantEs respectifs. Pour la rentrée 2024, la FAGE a également souhaité mettre en lumière certains frais dits modulaires, qui s'appliquent à certainEs étudiantEs selon leurs situations spécifiques.

FRAIS DE VIE COURANTE

LOYER ET CHARGES

Le niveau moyen du loyer et des charges est obtenu en utilisant l'outil de côte des loyers développé par LocService. La côte donne une valeur moyenne de loyer pour un appartement d'une surface et d'un nombre de pièces donné. En région, la moyenne est faite pour chaque ville pour un studio de moins de 20 m² et pour un T2 de moins de 30 m² (les deux formes de logement les plus utilisés), donnant un loyer moyen toutes charges comprises pour un logement d'environ 20 m². En Île-de-France, la moyenne est réalisée pour un studio inférieur à 20 m², correspondant davantage à la réalité des étudiantEs francilienNEs.

TÉLÉPHONIE ET INTERNET

Les tarifs de téléphonie et internet correspondent à la moyenne des tarifs pratiqués par les grands opérateurs (Free, Orange, SFR et Bouygues) pour une offre « Multi pack » comprenant la téléphonie mobile, 100Go de données mobiles et une box internet.

LOISIRS

Le montant des loisirs correspond à la somme des coûts moyens des loisirs les plus populaires auprès des étudiantEs selon l'enquête de l'OVE, c'est-à-dire les activités physiques et sportives, les séances de cinéma, ainsi que le streaming vidéo et de musique.

REPAS RU

Le prix des repas au restaurant universitaire est obtenu en considérant qu'unE étudiantE prend en moyenne 20 repas au restaurant universitaire par mois (5 repas par semaine). Le prix du ticket RU pour l'année 2024- 2025 est maintenu à 3,30€.

ACHATS

Les "consommables alimentaires" représentent un panier alimentaire nécessaire pour un mois, en dehors des 20 repas pris au restaurant universitaire. Ce panier est constitué selon les recommandations du Plan National Nutrition Santé 2019-2023. La partie "équipement divers" correspond quant à elle à l'achat d'un ensemble vestimentaire neuf, d'un lot de produits d'hygiène et d'entretien et d'une mensualité de remboursement d'un prêt pour acheter un ordinateur. Pour calculer le montant en Île-de-France, l'écart de prix moyen entre la Province et l'Île-de-France de l'INSEE est appliqué.

TRANSPORTS

Pour le transport, le tarif d'un abonnement étudiant ou jeune en transports en commun est pris en compte selon une moyenne des abonnements dans 44 agglomérations de France. À cela s'ajoutent les allers et retours entre le domicile familial et le lieu d'études dont la distance moyenne estimée par l'OVE est de 26 km. À raison d'un aller-retour par semaine, à cette distance est appliqué le barème d'indemnités kilométriques 2024 des frais relatifs au transport en véhicule personnel.

MÉTHODOLOGIE

FRAIS SPÉCIFIQUES DE RENTRÉE

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits pris en compte sont ceux en vigueur pour unE étudiantE s'inscrivant en licence à l'université, sans double inscription.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Le montant de la complémentaire santé est calculé grâce aux moyennes des offres « Tous Soins » des différentes mutuelles étudiantes.

CVEC

Le tarif de la CVEC est celui annoncé pour l'année 2024 par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

FRAIS D'AGENCE IMMOBILIÈRE

Depuis 2020, les frais d'agence sont plafonnés en fonction de la zone dans laquelle se trouve le logement. Les frais d'agence pris en compte sont ceux pratiqués au maximum pour un logement de 20 m².

ASSURANCE LOGEMENT

Une moyenne est réalisée entre les offres des différentes mutuelles étudiantes pour un logement de 20m².

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE - PAPETERIE

Le poste « matériel pédagogique » est composé des articles de base nécessaires pour débiter une année universitaire, ainsi que d'une moyenne des frais de manuels pédagogiques et autres frais nécessaires au bon suivi du cursus académique dans plusieurs filières.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE - SPÉCIFIQUE

Le matériel pédagogique spécifique correspond aux achats fortement recommandées (manuels, etc.) ou imposées (tenues de stage, lectures obligatoires, etc.) aux étudiantEs selon leur formation. Le montant est calculé grâce aux moyennes des frais par filière, pondérées par les effectifs étudiants correspondants.

FRAIS MODULAIRES

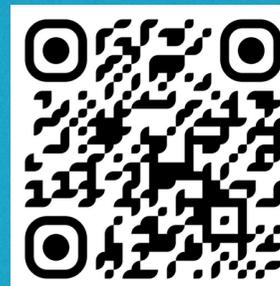
- Les frais de menstruation correspondent à la somme du montant moyen des protections périodiques et du coût des antalgiques sur un cycle de menstruations.
- Les frais de transport des DROM/COM à la métropole correspondent au prix moyen d'un aller simple entre un DROM ou une COM et la métropole.

QU'EST-CE QUE LA FAGE ?

La Fédération des associations générales étudiantes - FAGE - est la première organisation étudiante de France. Fondée en 1989, elle assure son fonctionnement sur la démocratie participative et regroupe près de 2000 associations et syndicats. La FAGE a pour but de garantir l'égalité des chances et de favoriser la réussite dans le système éducatif.

C'est pourquoi elle met en œuvre des projets concrets visant à améliorer les conditions de vie et d'études des jeunes, et déploie des activités dans le champ de la représentation et de la défense des droits. Ses actions de terrain incluent la gestion de services et d'œuvres répondant aux besoins sociaux, faisant de la FAGE une actrice clé de l'innovation sociale.

La FAGE est reconnue organisation représentative étudiante par le Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Indépendante des partis politiques, des syndicats de salariéEs et des mutuelles étudiantes, elle base ses actions sur une démarche militante, humaniste et inclusive. Partie prenante de l'économie sociale et solidaire, elle est par ailleurs agréée Jeunesse et Éducation Populaire par le Ministère chargé de la Jeunesse. À travers ses nombreuses initiatives, la FAGE offre aux jeunes un puissant levier citoyen pour débattre, entreprendre des projets et affirmer leur place dans la société.



**Indicateurs par ville /
territoire à retrouver
sur fage.org**

**ou en flashant
ce QR code**

CONTACT

Elisa MANGEOLLE

Attachée de presse

presse@fage.org

06 75 33 79 30